

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 09
	Votants : 09

L'an deux mil vingt trois, le six juin le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 06 Juillet 2023

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, ROTH Jean-Luc.

Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, BAYAT-RICARD Marianne.

Excusés : Messieurs BOURDIN Fabian, DUVAL Léon, PARENT Philippe.

Mesdames VALLENTIEN Jennifer, LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire,

CARRILLAT Olivier a été élu secrétaire.

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA
MISE EN PLACE DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE DU VUACHE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2017-258 du 28 février 2017 favorisant les conditions de mutualisation entre plusieurs communes limitrophes,

Vu le code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 511-1 et suivants, L 511-5 et L512-1,

Vu la loi 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales définissant les compétences des agents de police Municipal,

Vu les lois 2001-1062 du 15 novembre 2001 et 2003-239 du 18 mars 2003 complétant les pouvoirs des agents de Police Municipale,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant la volonté de la commune de Viry de mettre fin à la Convention la liant depuis 2016 avec les Communes de Vers, Chênex, Valleiry, Chevrier et Vulbens pour le partage du service de la police pluricommunale du Vuache à compter du 01/08/2023 en opérant un service de police municipale propre à la commune de Viry.

Considérant la continuité territoriale et la proximité des populations des communes de Vulbens, Valleiry, Vers, Chênex et Chevrier,

Considérant la volonté des Communes restantes de Vers, Chênex, Valleiry, Chevrier et Vulbens de s'organiser pour permettre la continuité d'un service de police pluricommunale dans le Vuache à destination de la population de leurs communes,

Considérant que pour ce faire, la Commune de Vulbens a procédé à la création d'un service de police municipale,

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache (SIPV) aura pour compétence la Police Municipale d'un commun accord de l'ensemble des Maires des communes de Valleiry, Vulbens, Vers, Chênex et Chevrier.

Considérant qu'en attendant que la révision des statuts du SIPV soient modifiés afin d'obtenir ladite compétence, il convient de régler, par voie de convention, la mise à disposition du service de police municipale de Vulbens au profit des communes de Valleiry, Vers, Chênex et Chevrier conformément à l'accord politique conclus entre leurs Maires,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer ladite Convention nécessaire à cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
CARRILLAT Olivier

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES,

